

Le 05 mai 2020

Madame, Monsieur,

Les maires de Fontaine-sous-Jouy et de Saint-Vigor, après s'être entretenus avec le directeur de l'école, les enseignants ainsi que le personnel communal, ont décidé d'ouvrir l'école à compter du mardi 12 mai si les conditions sanitaires sont réunies. Le protocole sanitaire du 4 mai, inspiré de la Note du Conseil scientifique du 24 avril, précise les modalités de réouverture des écoles après le confinement (disponible en téléchargement).

En fonction du résultat du sondage ci-joint, nous organiserons au mieux notre école pour le retour des élèves. Par souci d'efficacité, nous vous demandons de répondre le plus sincèrement possible au sondage annexé. Attention, pour des questions d'organisation, il ne sera pas possible de changer d'avis (sauf pour justification recevable).

Nous vous présentons les conditions d'ouverture en conformité avec le protocole sanitaire.

1. Respect des gestes barrières.

Port du masque

Les adultes porteront un masque en présence des élèves même lorsque la distanciation physique peut être respectée. Ils disposeront de solution hydroalcoolique tout au long de la journée. Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés par les parents s'ils sont en mesure de le porter de façon autonome et dans des conditions satisfaisantes. Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est déconseillé.

Lavage des mains

Une vigilance particulière sera portée au lavage des mains qui est le meilleur geste barrière pour les enfants.

Des distributeurs de savon et des serviettes à usage unique seront à leur disposition. Les enfants laveront leurs mains à l'entrée et avant la sortie de l'école, avant et après chaque récréation ou repas ou passage aux toilettes. Et à chaque fois que l'enseignant le jugera utile.

Un adulte supervisera les allers et retours toilettes/classes et le lavage des mains. Il veillera aux bonnes pratiques et aura un rôle pédagogique sur les réflexes des gestes barrières.

Matériel individuel

Les parents devront fournir un petit flacon de gel hydroalcoolique au nom de l'enfant. Le flacon restera sur son bureau et si besoin, l'enseignant lui demandera de se frotter les mains après avoir toussé, éternué ou après s'être mouché. L'enfant devra avoir un paquet de mouchoirs jetables dans son cartable.

A partir du CP, les enfants apporteront leurs fournitures de travail et ne pourront pas se prêter le matériel. Les enseignants pourront leur demander d'apporter leurs jouets personnels (un jouet qui entre dans le cartable (!) et qui n'est pas numérique).

2. Accueil des élèves et respect des règles de distanciation physique.

Prise de température

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre, de + de 37.8°C, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Un numéro de téléphone d'un parent ou d'une personne de confiance, en mesure de venir chercher l'enfant dans les 10 minutes, sera communiqué à l'enseignant.

Circulation dans l'école

Les parents ne pourront pas entrer dans l'enceinte de l'école. Les élèves de Mr Juge, Mme Juge et Mme Virvaux entreront par la grille côté parvis et les élèves de Mmes Breton/ Chaperon et Mme Bonnegent entreront par la porte côté hall de la maternelle. L'enfant rejoindra sa classe où l'attendra son enseignant. Un dispositif sera prévu pour limiter le flux à l'entrée et la sortie de l'école. Un adulte filtrera les arrivées et guidera l'enfant vers sa classe. Les sorties seront organisées de la même façon.

/!\ D'autre part, il est demandé aux parents de respecter les règles de distanciation et d'éviter les rassemblements sur le parvis.

3. Aménagement des classes.

Répartition des enfants

Le nombre d'élèves dans chaque classe a été étudié en fonction de la configuration des lieux pour respecter la distanciation physique (4m²/ enfant).

Matériel de classe

Tout le matériel non essentiel pour l'enseignement a été déplacé ou condamné au fond de la classe. Tous les jeux collectifs dans les classes comme les jeux de contacts à l'extérieur seront interdits. L'aération des classes se fera fréquemment et durera au moins 10 minutes.

4. Récréation et circulation des élèves pour respecter la distanciation physique.
Les enfants d'un groupe-classe resteront toujours ensemble lors des récréations.
Les enseignants jugeront du nombre de pauses nécessaires selon leur groupe-classe.
Ces pauses seront échelonnées pour éviter le brassage des élèves.
Les jeux seront adaptés afin de respecter la distanciation physique.

5. Nettoyage et désinfection des locaux.

Les locaux ont fait l'objet d'un nettoyage approfondi avant la reprise avec un produit virucide. Un nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises et autres mobiliers de chaque classe sera assuré tous les soirs. Les locaux seront aérés. Les surfaces de grand passage et les zones fréquemment touchées seront nettoyées plusieurs fois par jour (poignées de portes, interrupteurs, lavabos, robinets, WC...).

6. Les temps périscolaires. Les temps périscolaires seront organisés différemment qu'à l'accoutumée afin de respecter les règles du protocole sanitaire.

La restauration.

Les enfants prendront leur repas, fourni par les parents, dans leur classe afin d'éviter le brassage des élèves dans les espaces communs.

Nous étudions la possibilité de préparer les repas froids par le personnel communal. Nous vous tiendrons informé.

Transport scolaire.

Le transport est une compétence de la Région Normandie. Il nous a été assuré que les circuits Chanteloup/Croisy/école seront organisés dès le 12 mai. Les conditions sanitaires de transport seront respectées.

L'accueil périscolaire.

Attention aux changements importants.

Il n'y aura pas d'accueil des enfants le matin de la rentrée le 12 mai. L'accueil ne commencera que le soir et sera obligatoirement à l'accueil de Fontaine.

Le goûter sera fourni par les parents.

Pour permettre de respecter au mieux la configuration des groupes-classe, les horaires des accueils sont modifiés comme suit :

- accueil à partir de 7h45 le matin,
- fin de l'accueil avant 17h45

Les enfants apporteront leurs trousse de coloriage et leurs jouets personnels (un par enfant) dans le cartable.

A partir du 14 mai et pour respecter les règles de distanciation physique, nous nous réservons la possibilité de répartir les enfants selon les groupes-classe dans les deux accueils.

Les accueils collectifs de mineurs des mercredis - ALSH

A cette heure, nous ne savons pas si les structures seront en mesure d'accueillir les enfants dès le mercredi 13 mai. Nous vous tiendrons au courant.

Il est important de mentionner votre besoin d'un ALSH sur le sondage joint.

7. Procédure de gestion d'un cas suspect

En cas de symptômes évocateurs, l'enfant sera immédiatement isolé avec un masque pédiatrique dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

En cas de test positif, les parents avertiront, sans délai, le directeur.

Le personnel de santé de l'Education Nationale pourra aider à l'analyse des contacts de l'élève depuis les 48h précédant le début des symptômes.

Le directeur avertira les parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

8. Rôle des parents.

- Les parents prendront la température de l'enfant avant le départ à l'école qui doit être inférieure à 37,8°C. En cas de doute sur l'apparition de symptômes évocateurs, ils ne mettront pas leur enfant à l'école et avertiront le directeur.

- Afin de bien préparer l'enfant à la reprise, les parents devront, comme ils le font depuis plus d'un mois, rappeler les gestes barrières qui sont la seule protection efficace aujourd'hui.

- Les parents sont priés de donner une gourde au nom de l'enfant afin que celui-ci puisse boire quand il le souhaite.

- Dans la mesure du possible les parents récupèrent leurs enfants sur le temps du midi. Si leur enfant reste à la pause méridienne, les parents fourniront un repas froid ne nécessitant pas d'être réchauffé ou réfrigéré avec une petite bouteille d'eau - pas de boisson sucrée - dans un sac dédié au nom de leur enfant. Penser à ce que l'enfant puisse être autonome.

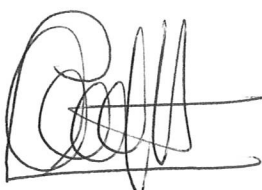
- Le goûter sera fourni par les parents si l'enfant reste à la garderie.

Dans la mesure du possible et le plus respect du protocole sanitaire, nous nous efforçons de permettre à notre école d'assurer sa mission éducative.

Toutefois, si des éléments, indépendants de notre volonté, venaient à manquer tels les masques pour le personnel communal ou ceux à destination des enseignants, le non-rapprovisionnement des produits de nettoyage... l'école ne pourrait pas ouvrir le 12 mai.

D'autre part, si après l'ouverture, les conditions sanitaires ne pouvaient plus être correctement appliquées, nous serions au regret de fermer l'école, sur le champ.

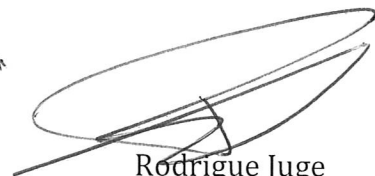
Tout élève est dans l'obligation de respecter les gestes barrières et d'adhérer aux règles exceptionnelles que la situation qui s'impose à tous.



Patrice Chokomert,
Maire de Saint-Vigor



Raphaël Norblin,
Maire de Fontaine



Rodrigue Juge
Directeur de l'école